



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Stéphan MAURIN

Les suppléants : Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

Equipe : Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE- INGENIERIE 2024

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant le pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,

Vu les statuts de pôle d'équilibre territorial et rural Sud Lozère,

Vu la délibération CP/2023-12/12.12 en date du 1^{er} décembre 2023 du conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée précisant les nouvelles modalités d'intervention de la Région en matière d'aide à l'ingénierie territoriale,

Considérant la nouvelle génération des contrats territoriaux Occitanie 2022-2028,

Pour le CTO Sud Lozère animé par le PETR Sud Lozère, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a voté une enveloppe de 55000€ pour 2024. En contrepartie, le territoire Sud Lozère s'engage à mobiliser des ressources humaines pour assurer les missions socles suivantes :

- Animation et secrétariat du CTO
- Elaboration du PO annuel
- Accompagnement des collectivités dans la mobilisation des financements Région
- Accompagnement des communs bourgs centre –pré-candidature ou avenant, suivi...
- Organisation d'une conférence des maires et d'un comité de participation citoyen
- Communication sur les actions financées par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

D'autres missions peuvent s'y ajouter en cohérence avec les politiques régionales. Ces dispositions font l'objet d'une convention de partenariat et d'une demande de financement annuelle auprès des services de la Région.

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 12
Contre :
Absentions :
Pour : 12
Nul :

2024-4-15
9/04/2024

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du

La demande de financement pour l'ingénierie 2024 auprès de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée est élaborée sur la base des éléments suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	68 250,00 €	REGION	55 000,00 €
		AUTO FI	13 250,00 €
TOTAL	68 250,00 €	TOTAL	68 250,00 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de :

VALIDER la demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour l'ingénierie 2024,

VALIDER le projet de convention de partenariat,

AUTORISER le président à signer ladite convention et tout document qui s'y rattache

AUTORISER le président à signer ladite demande de financement et tout document qui s'y rattache

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,
Le président, Daniel BARBERIO

